

## Quelles sont les différences entre un PEL et un CEL ?

Le plan d'épargne logement (PEL) et le compte épargne logement (CEL) sont des produits d'épargne.

Ils peuvent vous permettre d'obtenir un prêt avantageux (et parfois une prime d'État) pour financer l'achat d'un bien ou pour effectuer des travaux.

Mais il y a des différences entre ces 2 dispositifs. Nous vous les présentons.

### Livrets, plans et comptes d'épargne

Comparaison entre un PEL et un CEL comme produit d'épargne

	PEL	CEL
<b>Versement initial</b>	225 €	300 €
<b>Plafond des dépôts</b>	61 200 €	15 300 €
<b>Taux d'intérêt</b>	1,75 %	1,5 %
<b>Péodicité des versements</b>	Versements réguliers de 45 € par mois ou de 135 € par trimestre ou de 270 € par semestre	Versements libres d'au moins 75 €
<b>Possibilité de retrait partiel des fonds</b>	Non : un retrait entraîne la clôture du PEL, qui peut cependant être transformé en CEL	Oui, à condition que le solde du compte soit d'au moins 300 € après le retrait.
<b>Fiscalité</b>	Intérêts imposables à l'impôt sur le revenu et aux prélevements sociaux	Intérêts imposables à l'impôt sur le revenu et aux prélevements sociaux

Comparaison entre un PEL et un CEL comme produit d'épargne

	PEL	CEL
<b>Versement initial</b>	225 €	300 €
<b>Plafond des dépôts</b>	61 200 €	15 300 €
<b>Rémunération</b>	1,75 %	1,5 %
<b>Péodicité des versements</b>	Versements réguliers de 45 € par mois ou de 135 € par trimestre ou de 270 € par semestre	Versements libres d'au moins 75 €
<b>Possibilité de retrait partiel des fonds</b>	Non : un retrait entraîne la clôture du PEL, qui peut cependant être transformé en CEL	Oui, à condition que le solde du compte soit d'au moins 300 € après le retrait.
<b>Fiscalité</b>	PEL <b>de moins de 12 ans</b> : intérêts exonérés d'impôt sur le revenu mais soumis aux prélevements sociaux PEL <b>de plus de 12 ans</b> : intérêts imposables à l'impôt sur le revenu et aux prélevements sociaux	Intérêts exonérés d'impôt sur le revenu, mais soumis aux prélevements sociaux

Comparaison entre les prêts accordés en vertu d'un PEL ou d'un CEL

	PEL	CEL
<b>Temps nécessaire avant d'emprunter</b>	4 ans	18 mois (à condition d'avoir accumulé une certaine valeur d'intérêt)
<b>Prêt maximum</b>	92 000 €	23 000 €
<b>Durée du prêt</b>	De 2 à 15 ans	De 2 à 15 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	1,75 %	1,5 %
<b>Que financer avec ce prêt ?</b>	L'achat ou la construction de sa résidence principale (ou secondaire si elle est neuve) Certains travaux d'amélioration, d'extension ou de réparation	

Comparaison entre les prêts accordés en vertu d'un PEL ou d'un CEL

	PEL	CEL
<b>Temps nécessaire avant d'emprunter</b>	4 ans	18 mois (à condition d'avoir accumulé une certaine valeur d'intérêt)
<b>Prêt maximum</b>	92 000 €	23 000 €
<b>Durée du prêt</b>	De 2 à 15 ans	De 2 à 15 ans
<b>Taux d'intérêt</b>	1 %	1,5 %
<b>Prime d'État maximale</b>	1 000 €	1 144 €
<b>Que financer avec ce prêt ?</b>	L'achat ou la construction de sa résidence principale (ou secondaire si elle est neuve) Certains travaux d'amélioration, d'extension ou de réparation	

Et aussi...

- [Plan épargne logement \(PEL\)](#)
- [Compte épargne logement \(CEL\)](#)
- [Prêt épargne logement à partir d'un plan épargne logement \(PEL\)](#)
- [Prêt épargne logement à partir d'un compte épargne logement \(CEL\)](#)

**Où s'informer ?**

- [Assurance Banque Épargne Info Service](#)

**Et aussi...**

- [Plan épargne logement \(PEL\)](#)
- [Compte épargne logement \(CEL\)](#)
- [Prêt épargne logement à partir d'un plan épargne logement \(PEL\)](#)
- [Prêt épargne logement à partir d'un compte épargne logement \(CEL\)](#)

**Textes de référence**

- [Avis relatif au taux de rémunération des plans épargne-logement](#)  
Taux d'intérêt du PEL à compter du 1er janvier 2025
- [Arrêté du 28 janvier 2025 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée](#)  
Taux d'intérêt du CEL (article 1- 5°) pour la période du 1er février au 31 juillet 2025



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)